Fiche action 1

Intégrer la filière agricole dans la lutte contre la précarité alimentaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

Le Pays de la Bresse bourguignonne est un territoire rural (75% de communes de moins de 1000 habitants) qui compte 67 587 habitants (INSEE 2022). Le taux de pauvreté (12,7%) du territoire est comparable à celui du département (13,3%) néanmoins, le revenu médian y est plus faible (21 240 €) que celui du département (27 540 €).

La distribution de l'aide alimentaire à destination des plus précaires est réalisée de la manière suivante :

- Sept lieux de distribution présents sur le territoire
- Une structure mobile, La Croix Rouge sur roues, qui se déplace pour distribuer des colis sur l'ensemble du territoire.

La majorité des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire imposent un déplacement des personnes vers les lieux de distribution fragilisant davantage la situation des personnes qui sont également en situation de précarité mobile.

Par ailleurs, les acteurs de la distribution alimentaire constatent que la qualité des produits distribués diminue car très fortement dépendante de la grande distribution.

L'objectif global du projet est de faciliter l'accès à une alimentation de qualité via la mise en place d'un consortium d'acteurs. Les objectifs détaillés sont les suivants :

- Augmenter la qualité moyenne de la distribution alimentaire en réduisant la dépendance à la grande distribution et aux produits agroalimentaires industriels ;
- Développer l'approvisionnement en circuits courts et de proximité, en maximisant l'accès à la ressource agricole locale ;
- Réduire les freins à la mobilité via une organisation mobile de type « aller vers ». ;
- Améliorer la santé par la qualité de l'alimentation en s'appuyant sur les recommandations du PNNS ;
- Mettre en œuvre des activités de médiation culinaire auprès des publics identifiés.

Description de l'action :

1. Organiser le projet en modalité « organisation apprenante » avant la période d'hiver 2026
   - ⇨ Consolidation de l'organisation prévue (création du comité technique, règlement intérieur…) et élaboration du plan d'actions avec une répartition partagée des différents chefs de file (développement de la filière, organisation de la récupération, du stockage et de la mise à distribution, renforcement du dispositif mobile de distribution, organisation de la médiation culinaire, affinage du profil des bénéficiaires) et recrutement du chargé de coordination ;
   - ⇨ Mise en place du dispositif en modalité « apprenante » pour un déploiement des actions permettant un premier bilan annuel avant la période d'hiver 2026 notamment en identifiant des bénéficiaires des paniers solidaires et en élargissant du panel agriculteur.
2. Déployer le dispositif sur deux campagnes d'hiver complètes (2026 et 2027)
   - ⇨ Mise en œuvre des actions pour les bénéficiaires identifiés : paniers solidaires et activités de médiation culinaire ;

- ⇨ Développement du réseau agricole, partenaire, afin d'augmenter les volumes et la diversité des approvisionnements.

3. Organiser l'expérimentation de manière à pouvoir la pérenniser et la reproduire sur d'autres territoires
   - ⇨ Consolidation du modèle économique en vue de pérenniser le dispositif et de permettre sa reproductibilité ;
   - ⇨ Description scientifique du modèle pour élargissement et reproduction.

Résultats attendus :

- Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire ;
- Réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire ;
- Permettre le renforcement et l'évolution des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire ;
- Soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire dans l'évolution des pratiques alimentaires ;
- Répliquer ce dispositif sur d'autres territoires ;
- Réduire le gaspillage alimentaire.

PILOTAGE DE L'ACTION

Pilote : La Croix Rouge Française : coordination générale, déploiement des dispositifs mobiles, accueil, écoute et orientation des personnes précaires, médiation culinaire, lien social

Partenaires : Banque alimentaire, SOLAAL, MSA Bourgogne, Pré Vert, Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, Contrat Local des Solidarités, structures d'aides alimentaires, structures d'accompagnement social, Territoire d'Actions Sociales, CPTS, Promotion Santé, Les Bô communs…

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains : 1 chargé de coordination au sein de la Croix Rouge Française et temps d'animation PAT, CLS et des autres partenaires

Estimation du montant prévisionnel du projet : 296 556 € dont 225 124 de contributions volontaires en nature

Financement de l'action :
DREETS (MMPT)
FEADER Régional : Mesure 77.05 LEADER

ÉVALUATION

Description :

- Nombre de personnes bénéficiant des actions du PAT sur la précarité alimentaire
- Part de fruits et légumes distribués / total produits distribués
- Part de produits gras et transformés / total produits distribués
- Nombre d'exploitations agricoles impliquées dans le circuit d'approvisionnement
- Tonnage de produits en circuits-courts
- Nombre de séances de médiation culinaire
- Nombre de participants aux séances de médiation culinaire
- Nombre de bénéficiaires engagés comme bénévoles dans la distribution alimentaire
- Nombre de COPIL du consortium destiné à consolider le pilotage

Fréquence de mesure : annuelle

Responsable du suivi : La Croix Rouge Française

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE	PÉRIMÈTRE DE L'ACTION	PUBLIC CIBLE
Septembre 2025 à septembre 2028	Pays de la Bresse bourguignonne	Personnes en situation de précarité alimentaire et mobile

Pays de la Bresse bourguignonne Syndicat Mixte
Projet alimentaire territorial Projet reconnu par l'État RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE